

FETE DE DISTRICT UNSS

Mercredi 01 Juillet 2026 & Jeudi 02 Juillet 2026

Pour la sixième année le district Est organise sa fête de district UNSS. Elle se déroulera à Boussac **le 1 & 2 juillet début 8h30 le mercredi et fin le jeudi à 16h.**

Programme provisoire en fonction de la météo:

! Mercredi 01 juillet 2026

Arrivée au collège 8h30. Activités sportives prévues matin & après-midi. Les élèves seront repartis sur les différentes activités avec leur équipe.

Pique nique fourni par le collège le mercredi midi (pour les élèves DP5, et DP4 ou externes ayant acheté un ticket)

Goûter à prévoir. Installation des tentes + douches. Repas du soir prévu par les organisateurs.

! Jeudi 02 juillet 2026

Rangement du camping. Petit déjeuner prévu par les organisateurs au collège de Boussac.

Fin des activités qui n'auront pas été pratiquées la veille en fonction des groupes et des catégories.

Repas de midi au collège de Boussac (**ticket obligatoire pour les élèves externes**)

Biathlon final et récompenses. Fin prévu vers 15h30/16h au collège

Nous vous demanderons une petite participation symbolique de **4€** qui validera l'inscription de l'élève, afin d'aider à financer le repas du mercredi soir & le petit déjeuner payé par l'AS.

Afin que ces deux journées soient les plus festives possibles nous espérons que votre enfant participera à cet évènement. Le but étant de conclure cette année sportive dans la joie et la bonne humeur. Attention les places sont limitées, les enseignants se réservent le droit du choix des élèves en fonction de l'investissement tout au long de l'année à l'AS & du comportement au sein du Collège.

**Si inscription coupon réponse à rendre avec les 4€
au plus tard le JEUDI 18 JUIN 2025**

FETE DE DISTRICT Mercredi 01/06 & Jeudi 02/06

Je soussigné(e).....
Responsable légal de Classe de

Autorise mon enfant à participer à la fête de district. J'ai bien pris connaissance de l'organisation des deux journées.

J'ai une toile de tente ? OUI nombre de places : NON

DP4 ou EXTERNE je prévois mon repas du mercredi midi ? OUI (achat d'un ticket) NON

Tout désistement (sauf cas de force majeure : certificat à l'appui) après la date butoir d'inscription vous engagera à vous acquitter de la somme de 10€ supplémentaires (repas de lundi soir, petit déjeuner mardi matin).

Signature du responsable légal